

N'abandonnons jamais la vie pour la mort

Author : Rédaction RC

Categories : [Points non négociables](#)

Date : 26 février 2016



Réflexions sur le développement de la culture de mort dans notre société, par Nicolas Martinet

Il y a 40 ans, la loi Veil donnait droit à l'avortement. Amendement après amendement, la loi a ensuite permis son remboursement, repoussé l'âge limite de l'embryon puis l'a finalement reconnu comme un droit fondamental retirant même la notion de détresse qui prévalait à l'origine de la loi. Autrement dit, le droit de la mère passe avant le droit de l'enfant à naître. C'est bien une société de mort qui se met peu à peu en place.

Il faut entendre les détresses, mais ces détresses ne doivent pas donner le droit de tuer. La vie est sacrée de la conception à la mort naturelle. Par contre, celui qui connaît la détresse a un droit fondamental, c'est celui d'être accompagné, écouté, soutenu. La femme pour mener sa grossesse jusqu'au bout, la personne avec un handicap pour continuer longtemps encore à remplir nos vies de leur joie de vivre, le grand malade pour que lui soit ôtées toutes souffrances physiques et morales jusqu'à son dernier souffle et la personne âgée pour qu'elle ne soit plus seule et garde un sentiment d'utilité durant tout le crépuscule de sa vie.

A la mort, préférons la vie. Le serment d'Hippocrate qui reste toujours le principe de base de la déontologie médicale ne dit rien d'autre : «... Je ne provoquerai jamais la mort délibérément...» Tous les médecins s'y engagent.

Celui qui connaît la détresse a un droit fondamental, c'est celui d'être accompagné, écouté, soutenu.

La mort ne doit pas être une solution à la détresse de tout homme et de toute femme. Face à la détresse, la meilleure réponse restera toujours l'amour, la compassion, la présence, l'écoute et la disponibilité. Autant de qualités dont notre société s'est considérablement appauvrie durant ces dernières décennies, renvoyant celles et ceux qui souffrent à leur solitude.

Une société qui favorise la mort est une société qui s'autodétruit. L'homme n'a aucun droit de mort sur un être humain, qu'il soit encore à l'état d'embryon, qu'il soit un grand malade, une personne avec handicap, un vieillard ou un assassin.

La loi Léonetti est, de l'avis des experts, une réponse tout à fait satisfaisante aux besoins de la fin de vie à condition que tous les moyens qu'elle requiert soient mis en œuvre et notamment les moyens humains. Pourtant, comme en 1974 pour l'avortement, les bons penseurs prônent aujourd'hui un droit à donner la mort. Ils vous disent, comme en 1974 pour l'avortement, que le nombre de personnes concernées est bien faible. Mais vous savez bien qu'une fois la porte ouverte, amendement après amendements la loi permettra tout. Aujourd'hui, il y a plus de 200 000 avortements et donc autant de victimes.

Dire que la légalisation permettrait comme on l'a dit pour l'avortement de faire disparaître l'euthanasie clandestine est un mensonge de plus, il suffit de regarder ce qui se passe dans les pays voisins. La vérité est que certaines morts permettraient des économies, car la fin de vie a un coût, mais la simple évocation de cette idée d'économie par rapport à la vie est déjà un scandale contre lequel il faut lutter.

La vie est sacrée et il faut la préserver, l'accompagner, la soutenir.

La vérité est que certaines morts permettraient des économies, car la fin de vie a un coût, mais la simple évocation de cette idée d'économie par rapport à la vie est déjà un scandale contre lequel il faut lutter.

Il faut des moyens, eh bien, mettons-les en œuvre ! Je gage que si les moyens humains et matériels sont mis en œuvre tant au début de la vie qu'à la fin, les demandes d'avortement comme les demandes d'euthanasie ou de suicides n'existeront quasiment plus. Les maternités catholiques, les services de soins palliatifs peuvent en témoigner. Donnons du temps à tous les soignants en maternité, à l'hôpital, dans les maisons de retraite, donnons-leur du temps pour tenir une main, écouter, assurer une présence, accueillir une famille, et à la culture de mort se substituera une culture de vie. Cette culture de vie fera alors grandir la France et la remettra dans la position de pays des droits de l'homme, qu'elle revendique, mais qu'elle est en train de perdre.

Lire [la suite](#)

La ligne éditoriale de Riposte catholique cherche à sortir de la "langue de buis", peu propice à la recherche de la vérité. C'est pourquoi nous publions volontiers des tribunes libres. Nous précisons cependant que ces tribunes publiées sur Riposte Catholique n'engagent que leurs

*auteurs. Nous les proposons à nos lecteurs en tant que contributions au débat et à la réflexion.
La Rédaction*